



ECOLE CATHOLIQUE ARDELAY

Les Herbiers,
Le 1^{er} septembre 2015

Objet : assurance individuelle accident

Madame, Monsieur,

Pour des raisons administratives et financières, l'école d'Ardelay a décidé qu'à partir de la rentrée 2015, l'assurance individuelle accident des élèves proposée par l'école devient **obligatoire**.

La gestion de ce dossier se fait désormais en formule globale auprès de la compagnie « Mutuelle Saint Christophe Assurances ».

Cette obligation a été encouragée par les services diocésains et nationaux de l'Enseignement Catholique.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Pour faire valoir ce que de droit,

Le directeur,
R. BOUCHER

ECOLE CATHOLIQUE ARDELAY

Rue Mgneur Massé - Tél. 02 51 91 16 87

Rue du Bois Joli - Tél. 02 51 67 16 19

Fax 02 51 64 88 61

85500 LES HERBIERS